Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_127-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-127

ECONOMIE – ZAC DU TERTRE ESNAULT – DEMANDE AGREMENT – LOT 4

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter l'avenant présenté ci-après pour permettre l'acquisition du lot A4 de la ZAC du Tertre Esnault par Alvar Développement.

ANNEXE - ADDITIF AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN

AVENANT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_127-DE

AU CCCT SIGNE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'EMERAUDE

COMMUNE DE PLEURTUIT

CONCERNANT LA ZAC DU TERTRE ESNAULT

Article 1 : En application de l'article 12.3 de la Concession d'Aménagement de la ZAC du Tertre Esnault et conformément à son CCCT, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher sollicité afin d'autoriser une construction sur le lot A4.

Nom et adresse de l'acquéreur	ALVAR DEVELOPPEMENT 801 Avenue des champs blancs 35510 CESSON-SEVIGNE
Parcelle cadastrée	ZA 332p
Surface de la parcelle	9 395 m²
Surface de plancher autorisée	3 200 m²
Nature du programme	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés Commerces de gros

Article 2 : Les autres clauses du CCCT de la ZAC du Tertre Esnault demeurent inchangées

Sur proposition du Bureau communautaire du 3 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'avenant présenté.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant présenté.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 16 septembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT